

Demande de carte d'abonnement **Inter plus**

Abonnement N°

BÉNÉFICIAIRE DE LA CARTE

À remplir en caractère d'imprimerie

Nom / Raison Sociale :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Souscription <input type="checkbox"/>	Remplacement <input type="checkbox"/>	Réglé :
Renouvellement <input type="checkbox"/>	Résiliation <input type="checkbox"/>	Mode de règlement :
	

Noms des bénéficiaires pour les sociétés :		Date d'expiration de la carte :
1	9	<input type="text"/>
2	10	Date / lieu émission :
3	11	Cachet de l'agence émettrice
4	12	
5	13	
6	14	
7	15	
8	16	

Visa client :	Cachet et visa représentant Royal Air Maroc	Casablanca le :
Date :		

Le client déclare avoir pris connaissance, avant signature de la présente, des conditions générales figurant au verso de ce document et les avoir acceptées.

Le client déclare également que les informations comprises dans le présent formulaire sont justes et exhaustives et qu'il est en possession d'un exemplaire du dit formulaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE D'ABONNEMENT **Inter⁺**

- 1- La carte d'abonnement Royal Air Maroc **Inter⁺** permet d'obtenir **50%** de réduction sur le plein tarif aller simple et aller-retour applicable sur le réseau domestique de Royal Air Maroc.

Cette carte peut être demandée auprès des points de vente RAM ou des agences de voyages agréées par celle-ci.

Le Client qui souhaite s'abonner doit remplir le formulaire au recto disponible dans toutes les agences RAM et les agences de voyages agréées par celle-ci.
 - 2- Elle est nominative, strictement personnelle **et non cessible**.
 - 3- Elle est exigée lors de l'émission du billet et doit être présentée lors de tout contrôle accompagnée d'une carte d'identité.
 - 4- La validité de la carte est de **2 ans**. Elle n'est plus valable passée la date d'expiration indiquée au recto. Tout voyage doit être terminé avant la date d'expiration de la validité de la carte. En cas de renouvellement, le client pourra garder le même numéro identifiant et devra produire uniquement un justificatif de paiement pour recevoir sa nouvelle carte
 - 5- La réduction est valable durant les 2 années et n'est cumulable avec aucune autre réduction.
 - 6- Toute perte ou vol de carte doit être immédiatement signalé à l'agence auprès de laquelle l'abonnement a été souscrit (agence RAM ou agence de voyages). Si 10 jours après la déclaration de perte ou de vol, la carte n'a pas été retrouvée un duplicata pourra être remis sur présentation d'une pièce d'identité. La déclaration de perte ne permet pas au titulaire de bénéficier de la réduction accordée par la carte d'abonnement. En effet, jusqu'à remise du duplicata, le souscripteur se fera émettre des billets au plein tarif et la réduction sera accordée rétroactivement sur présentation du coupon passager des billets et de la copie de la déclaration de perte.
- Royal air Maroc décline toute responsabilité pour toute utilisation frauduleuse de cette carte.
- 7- Une fois, l'émission de la carte d'abonnement réalisée, le titulaire ne peut demander la résiliation du contrat. La carte d'abonnement n'est pas remboursable.
 - 8- Royal Air Maroc se réserve le droit de résilier l'abonnement de tout client qui aurait fait un usage abusif ou frauduleux de la carte, aurait fait de fausses déclarations, ou qui ne respecterait pas les conditions générales.
 - 9- Aucun changement de nom n'est possible.
 - 10- Toute personne souscrivant à la carte d'abonnement **Inter⁺** est réputée avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales.